L'introduction en bourse (IPO) à la Bourse d'Alger ; cas de la BDL, Biopharm, CPA

L'introduction en bourse (**IPO**) à la **Bourse d'Alger** (SGBV) est régie par des règles strictes harmonisées par le régulateur, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB).

I- L'IPO Biopharm SPA

Le secteur biopharmaceutique algérien en détient d'ailleurs l'une des plus grandes réussites historiques avec l'IPO de **Biopharm SPA**.

Pour prétendre au compartiment principal de la Bourse d'Alger, une entreprise doit impérativement respecter les seuils réglementaires suivants :

- **Statut juridique :** Être obligatoirement structurée en **Société Par Actions (SPA)**.
- **Historique financier :** Présenter des états financiers certifiés et audités pour les **trois (3) derniers exercices** précédant la demande.
- **Rentabilité :** Avoir dégagé des **bénéfices nets** lors du dernier exercice.
- **Ouverture du capital (Flottant) :** Diffuser dans le public un minimum de **20 % du capital social**.
- **Nombre d'actionnaires :** Toucher un public d'au moins **150 actionnaires** dès la première cotation.
  Note pour les PME : Un "Marché de Croissance" (ou compartiment PME) existe avec des exigences allégées, demandant seulement 2 exercices certifiés et l'accompagnement par un Promoteur en Bourse agréé.

Le parcours se divise en trois grandes phases opérationnelles :

1. Phase de Pré-introduction (Préparation interne)

- **Décision stratégique :** Vote obligatoire en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) pour valider l'ouverture du capital ou l'augmentation de capital.
- **Audit & Évaluation :** Restructuration juridique (si nécessaire) et **évaluation des actifs** par un expert-comptable indépendant (distinct du commissaire aux comptes habituel) afin de fixer la fourchette de prix de l'action.
- **Désignation d'un IOB :** Choix d'un Intermédiaire en Opérations de Bourse (IOB) chef de file (souvent une grande banque publique ou privée agréée) pour structurer le dossier.

2. Phase de Validation (Le Régulateur)

a) **Dépôt du dossier :** Soumission d'une notice d'information exhaustive détaillant l'activité, les risques et les perspectives financières.
b) **Visa de la COSOB :** Le régulateur examine la conformité et accorde son **visa définitif** permettant le lancement officiel de l'appel public à l'épargne.

3. Phase d'Introduction & Cotation (Le Marché)

a) **Période de souscription :** Ouverture des guichets bancaires collecteurs pour l'Offre Publique de Vente (OPV) à prix fixe ou minimal.
b) **Première cotation :** Centralisation des ordres par la SGBV, vérification du nombre minimal d'actionnaires (150) et première négociation officielle de l'action sur le marché.

L'introduction de **Biopharm SPA** en 2016 demeure la référence absolue pour le secteur de la santé et de la pharma en Algérie :

Paramètre de l'IPO	Détails de l'opération
Capital social d'origine	5 104 375 000 DA
Part du capital cédée	**20 %** (5 104 375 actions vendues au public)
Prix d'émission initial	**1 225 DA** par action
Montant levé	Près de **6,3 milliards de DA**
Syndicat de placement	Mené par la BEA, incluant les réseaux BNA, BADR, BDL, CNEP, CPA, BNP Paribas et Société Générale

Grâce à cette IPO, le groupe pharmaceutique a pu moderniser sa gouvernance, accroître sa notoriété institutionnelle et financer l'expansion de ses sites industriels nationaux.

II- L'introduction en bourse (IPO) du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

L'introduction en bourse (IPO) du **Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**, réalisée au début de l'année 2024, constitue un tournant historique pour la **Bourse d'Alger**. Il s'agit de la plus grande opération financière de l'histoire du marché boursier algérien.

L'opération a été structurée sous la forme d'une **Offre Publique de Vente (OPV)** d'actions existantes détenues par l'État.

Indicateur Financier	Donnée / Chiffre Officiel
Capital social initial	**200 milliards DA** (200 000 000 actions)
Valeur nominale de l'action	1 000 DA
Prix de cession fixé (Grand Public)	**2 300 DA** (avec une décote par rapport à la valeur réelle estimée à 2 561,41 DA)
Prix de cession (Salariés CPA)	2 100 DA
Objectif initial maximal	Mettre en vente 60 000 000 d'actions (soit 30 % du capital)
Actions effectivement vendues	**48 958 634 actions** (soit **24,48 %** du capital social)
Montant total levé	**112 570 944 200 DA** (env. 112,5 milliards DA)
Nombre total de souscriptions	49 005 ordres d'achat à travers les 58 wilayas

Répartition par segment de souscripteurs :

- **Personnes physiques (Particuliers) :** Ce segment a largement dominé l'opération en achetant **33,38 millions d'actions**, représentant une levée de fonds de **76,78 milliards DA** (soit 68,21 % du montant global levé).
- Le reste a été souscrit par des investisseurs institutionnels et des entreprises privées.

Le processus chronologique de l'introduction

L'introduction s'est déroulée en trois grandes phases réglementaires, supervisées par la **COSOB** (Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse).

1. Phase de Pré-introduction (Préparation et Évaluation)

- **Décision politique et juridique :** L'ouverture du capital s'inscrit dans les réformes économiques de l'État visant à moderniser le secteur financier.
- **Évaluation financière :** Le cabinet international *Grant Thornton* a valorisé l'action du CPA à **2 561,41 DA** en combinant trois méthodes (les flux de trésorerie futurs/DCF, l'actualisation des comparables, et l'actif net réévalué). Une décote incitative a été appliquée pour fixer le prix de vente à 2 300 DA afin d'attirer l'épargne publique.
- **Visa de la COSOB :** La COSOB a délivré la notice d'information officielle (Visa n°2024/01), validant le prospectus d'émission.

2. Phase d'Introduction (La Souscription)

- **Période de l'OPV :** Prévue initialement du **30 janvier au 28 février 2024**, la période de souscription a été prorogée jusqu'au **14 mars 2024** pour répondre à la forte affluence, notamment des particuliers.
- **Collecte des fonds :** Un syndicat de placement composé de plusieurs Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) dont la BNA, la BEA, la BADR, la BDL, la CNEP et Tell Markets a collecté les ordres d'achat à travers le pays.

3. Phase de Post-introduction (Cotation officielle)

- **Dépouillement et agrément :** Le 24 mars 2024, la COSOB valide officiellement les résultats définitifs de l'OPV.
- **Première cotation :** Le **26 mars 2024**, les titres du CPA ont été introduits au compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger sous le code mnémonique **CPA**.
- **Contrat de liquidité :** Pour stabiliser le cours du titre et assurer des échanges fluides dès les premiers mois, un contrat de liquidité a été mis en place entre le CPA et un intermédiaire boursier.

L'arrivée du CPA a permis à la capitalisation globale de la Bourse d'Alger de faire un bond historique, dépassant à cette période la barre des 500 milliards de DA.

L'introduction en bourse (IPO) de la Banque de Développement Local (BDL)

L'introduction en bourse (IPO) de la Banque de Développement Local (BDL) sur la Bourse d'Alger a eu lieu le 13 mars 2025, marquant l'ouverture de 30 % de son capital social par voie d'appel public à l'épargne.

Chiffres Clés de l'Opération

- **Période de souscription :** Du 20 janvier au 20 février 2025.
- **Nombre d'actions offertes :** 44 200 000 actions ordinaires.
- **Prix de l'action :** 1 400 DA par action.
- **Montant global levé :** 61 880 millions de dinars (61,88 milliards de DA).
- **Syndicat de placement :** BDL, CPA, BADR, BNA, CNEP-Banque, BEA, SGA, Invest Market et Tell Markets.

Les Grandes Phases du Processus d'IPO

L'opération s'est déroulée selon le cadre réglementaire de la SGBV (Société de Gestion de la Bourse des Valeurs) en trois étapes principales :

1. **Phase de Pré-introduction**

- **Audit et conformité :** Évaluation juridique, comptable et financière de la BDL.
- **Visas réglementaires :** Validation de la note d'information par la COSOB (Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse).
- **Implication des intermédiaires :** Constitution du syndicat de placement et préparation des agences bancaires pour recueillir les souscriptions.

2. **Phase d'Introduction (Souscription)**

- **Appel public :** Commercialisation des 44,2 millions d'actions au prix fixe de 1 400 DA.
- **Collecte :** Dépôt des demandes auprès des banques et intermédiaires habilités du 20 janvier au 20 février 2025.
- **Clôture et allocation :** Constat d'un engouement marqué avec une demande supérieure de plus de 21 % à l'offre initiale.

3. **Phase de Post-introduction**

- **Première cotation :** Lancement officiel des négociations à la cote de la Bourse d'Alger le 13 mars 2025.
- **Jouissance des actions :** Fixée rétroactivement au 1er janvier 2024.
- **Négociation sur le marché :** Échange quotidien des actions BDL via les intermédiaires en opérations de Bourse (IOB)